

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 29 - Vendredi 14 août 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE DE LA NEUVEVILLE

La rentrée des classes est fixée pour tous les élèves
sauf les 1^{ère} enfantine au :

lundi 17 août 2015 à 8h15

**Les enfants qui entrent pour la première
fois à l'école enfantine commenceront lundi
17 août à 13h25**

ECOLE PRIMAIRE
ET ENFANTINE LA NEUVEVILLE
Direction
Roland Fischer

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du
Conseil municipal sur la révision de l'ordonnance
sur les tarifs d'électricité de la Commune municipale
de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle
d'avis no 26 du 3 juillet 2015 pendant un délai de
30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été dé-
posé à son encontre durant cette période. Ces tarifs
entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

La Neuveville, le 14 août 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Pierre
Tschampion, chemin du Tirage 15a, 2520 La Neu-
veville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur eau-eau
avec usage d'eaux publiques, au chemin du Tirage
15a, sur la parcelle no 3351, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement aux Services techniques
de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'op-
position.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 14 août
2015 au 14 septembre 2015. Les oppositions dû-
ment motivées, les éventuelles réserves de droit et
demandes de compensation des charges doivent
être envoyées aux Services techniques de La Neu-
veville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuve-
ville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à
l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Jean-Paul
Bonjour, rue du Port 2, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'une piscine enterrée, à la
rue du Port 2, sur la parcelle no 346, ban de La Neu-
veville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement aux Services techniques
de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'op-
position.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 14 août
2015 au 14 septembre 2015. Les oppositions dû-
ment motivées, les éventuelles réserves de droit et
demandes de compensation des charges doivent
être envoyées aux Services techniques de La Neu-
veville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuve-
ville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à
l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Jacques et Laurence Ma-
cabrey, route du Château 36, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Schwab-System, John Schwab
SA, M. Mikael Monteserin, Platanenstrasse 7, 3236
Gampelen.

Projet : Construction d'une maison familiale et d'un
abri à voitures, à la route du Château 36a, sur la
parcelle no 629, ban de La Neuveville.

Zone : HA3, située en zone de dangers bleue.

Dérogations : A l'article 44 du règlement de
construction communal (RCC) pour le non-respect
de la distance entre bâtiments.

Genre de construction : Fondations : béton.
Construction portante : Parois : ossature bois; Pla-
fonds : dalle massive bois. Façades : crépi gris
clair/gris foncé ; Toit : 1 pan, inclinaison 5° en fôle
sinus, couleur gris-anthracite.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement aux Services techniques
de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'op-
position.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 14 août
2015 au 14 septembre 2015. Les oppositions dû-
ment motivées, les éventuelles réserves de droit et
demandes de compensation des charges doivent
être envoyées aux Services techniques de La Neu-
veville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuve-
ville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à
l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Louis Konkoly, chemin de Bel-Air 6,
2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Norbert Oechsli, chemin des
Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Agrandissement du bâtiment existant pour
la création d'un espace salon/lecture, création d'une
terrasse au 1^{er} étage et aménagement d'une place
de stationnement, au chemin de Bel-Air 6, sur la
parcelle no 1639, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : A l'article 80 de la loi sur les routes

pour le non-respect de la distance à la route com-
munale concernant l'aménagement d'une place de
stationnement.

Genre de construction : Fondations : radier béton
armé. Construction portante : Parois : béton et verre;
Plafonds : béton. Façades : béton et verre; Toit : plat
en béton.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier
sont déposés publiquement aux Services techniques
de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'op-
position.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 14 août
2015 au 14 septembre 2015. Les oppositions dû-
ment motivées, les éventuelles réserves de droit et
demandes de compensation des charges doivent
être envoyées aux Services techniques de La Neu-
veville, Place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuve-
ville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à
l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2015

Services techniques de La Neuveville

SDN LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUVEVILLE

MERCI et BRAVO à MARACANA
1^{er} août extraordinaire !

C'était une riche idée de confier ce 1^{er} août à
MARACANA qui a donné un coup de jeune à cette
célébration nationale. Ils ont commencé la journée
par préparer un BRUNCH très apprécié, en faisant
fi des conditions météorologiques, tout se passe au
bord du lac ... ensuite ce sont les enfants qui ont
été gâtés par des jeux et grimaces très artistiques
et délicats pour les demoiselles !

Tous les Neuvevillois se sont ensuite retrouvés pour
le repas, toujours au bord du lac malgré une fine
pluie, les sourires et la bonne humeur faisaient plai-
sir à voir. Bien sûr suit la partie officielle avec le Pré-
sident du Conseil général Jean-Pierre Verdon et le
Pasteur John Ebutt. Eux aussi ont choisi les citations
des grands présidents et la fantaisie en rappelant
nos fondamentaux, du coup tout le monde a écouté
puis chanté notre hymne national. C'était facile,
MARACANA avait pensé à tout en distribuant les
feuilletons des paroles, merci à eux. Seul ombre au ta-
bleau, il n'y a pas eu de cortège pour les enfants, il y
avait toujours quelques gouttes et l'accordéon ne peut
les supporter, dommage nous avons dû annuler.

L'union fait la force et grâce à MON REPOS, LA
COMMUNE et la SDN un magnifique et long feu
d'artifice a enchanté le public et loin à la ronde ...
Chacun avait des étoiles plein les yeux en regagnant
ses pénates.

La SDN remercie tous les acteurs de ce succès, les
bénévoles efficaces, le 1^{er} août de l'année 2015 res-
tera dans les mémoires comme exceptionnel.

Le comité de la SDN

**Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81**



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

En raison de travaux sur le réseau à fibres optiques, tous les services seront coupés dans le secteur Est de La Neuveville ainsi qu'à Chavannes

**Le mardi 08 septembre 2015
entre 00h01 et 06h00**

Ceci implique la télévision numérique HD, internet ainsi que la téléphonie fixe.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

DISCOURS DU 1^{er} AOÛT 2015 Jean-Pierre Verdon, président du Conseil général de La Neuveville

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Le 1^{er} août est un jour de fête nationale et La Neuveville ne déroge pas à la tradition, bien au contraire et particulièrement cette année où l'ambiance festive est déjà bien lancée par les organisateurs de cette soirée remarquable que je remercie au passage.

Proclamer un discours dans ces conditions est un

gageur, d'autant que je dois vous avouer que n'ai jamais beaucoup apprécié les discours, surtout s'ils sont longs ; mon mot sera donc court.

Qui dit fête, dit joie, moment de plaisir, de détente et de convivialité. La réalité du temps présent ne doit néanmoins pas nous faire oublier que la fête n'est pas toujours la même pour tout le monde.

Je songe aux personnes qui n'ont pas pu se rendre à la fête ce soir, les malades et les personnes souffrantes ou démunies de notre pays et aussi de notre ville. Je pense aussi aux personnes qui souffrent de la solitude et d'un isolement qu'ils n'ont pas forcément choisis.

Il est bon que le 1^{er} août soit aussi un arrêt sur image pour laisser de la place à la réflexion et à une reconsidération de nos valeurs et attitudes. Cette année, j'ai choisi un ancien président américain, Abraham Lincoln, dont les valeurs sont en grande partie les miennes et qui inspirera mon allocution au travers de quelques citations. Son célèbre discours de Gettysburg ne dura par ailleurs que deux minutes ! Je vous livre quelques thèmes qui me tiennent à cœur.

- SUR L'ACTION ET L'ENGAGEMENT PERSONNEL, PLUTÔT QUE LA CRITIQUE NEGATIVE :

« Seul peut critiquer celui qui est prêt à aider ».

- SUR LE MAL ET LE BIEN :

« Si vous cherchez le mal parmi les hommes, vous le trouverez ;
Si vous cherchez le bien, vous le trouverez aussi ».

- SUR LE RACISME, L'INTEGRISME (Lincoln a aboli

l'esclavage au 19^{ème} siècle) : « A chaque fois que j'entends quelqu'un défendre l'esclavage, j'ai une énorme envie de lui voir appliqué personnellement ».

- SUR LA VIOLENCE :

« Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil ».

- SUR LA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE :

« Vous ne pouvez pas aider les hommes continuellement en faisant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes ».

Dans la même ligne, JOHN FITZGERALD KENNEDY DECLARAIT EN 1961 UN MOT QUI M'EST AUSSI CHER : « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

Voilà les quelques sentences et pistes de réflexion auxquelles je voulais vous convier ce soir de 1^{er} août.

Je conclurai mon allocution avec une dernière citation d'Abraham Lincoln :

SUR LA DEMOCRATIE et qui s'applique spécialement aux Neuvevillois tellement épris d'indépendance et de démocratie :

« Le gouvernement, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Il me reste à souhaiter à chacune et à chacun une magnifique fête nationale ;

Merci pour votre attention et bonne soirée !

Vive La Neuveville.

Jean-Pierre Verdon



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AOÛT
Lundis 17, 24
Samedi 22

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

FSG NODS

Et oui, chers juniors, les vacances sont finies. Reprise des leçons à partir du 23 août 2015.

Horaire gymnastique groupe jeunesse

1 & 2 HarmoS

Jeu de 17h à 18h - Véronique Aubry

3 & 4 HarmoS

Jeu de 18h à 19h - Véronique Aubry

5, 6 & 7 HarmoS

Mercredi de 18h30 à 20h - Corinne Sunier

8, 9, 10 & 11 HarmoS

Mardi de 18h30 à 20h - Svetlana Blaser

Contact en cas de questions
Corinne Sunier - 079 254 22 39

Pour le comité : Gladys Bourquin

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

21 et 22 août 2015

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 14 août au 13 septembre 2015

• **Les modifications du règlement concernant les élections aux urnes du 19.12.2001**

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont

déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 14 septembre 2015.

CONSEIL COMMUNAL

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Lundi 14 septembre 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Modifications du règlement du 19.12.2001 concernant les élections aux urnes

a) Présentation
b) Approbation

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour le changement des tables et chaises de la halle de gym

a) Présentation
b) Approbation

4. Communications du Conseil communal

5. Divers

Nods 14.08.2015
CONSEIL COMMUNAL

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérant : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstr. 11, Berne

Auteur du projet : Bureau d'architecture Roberto Monti, Route de Neuchâtel 3, La Neuveville

Propriétaire foncier : Canton de Berne, Office des immeubles et des constructions, Reiterstr. 11, Berne

Projet : Nouvelle couverture du toit, pose de deux velux et démolition d'une cheminée, parcelle 2122, village de Prêles

Zone : UP3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 août au 14 septembre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 14 août 2015

L'administration communale

Les autorités et l'administration de la Commune mixte de Plateau de Diesse s'associent à la grande douleur de la famille et ont la tristesse de devoir faire part du décès de

M. Jean-Claude Sprunger

Ancien Conseiller municipal
Ancien Secrétaire municipal et administrateur des finances
de la Commune de Prêles.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme
très impliqué dans la vie de son village.

Nous adressons à la famille nos condoléances émues.

Commune mixte de Plateau de Diesse

**FÊTE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT 2015
REMERCIEMENTS**

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies de près ou de loin pour l'organisation de la fête nationale qui avait lieu, cette année, à Diesse.

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 15 et 16 août 2015, le gardiennage sera assuré par J. Pauli.

Le Comité

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJE
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de s'adresser à Mme Alexia Lecomte au 078 865 80 60 ou de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 21 août 2015 au plus tard.

Le/la soussigné(e) passe commande de litres d'huile de chauffage

Qualité Normal ECO

Nom, Prénom

.....

Adresse

.....

NPA/Localité

.....

No de tél.

.....

Signature

.....

Date

.....

La Livraison est prévue au mois de septembre 2015

L'administration communale

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

**PLACES LIBRES À LA CRÈCHE
POUR LA RENTRÉE
D'AOÛT 2015**

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.

- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.

- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Thomet, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Fête villageoise 28,29 et 30 août 2015

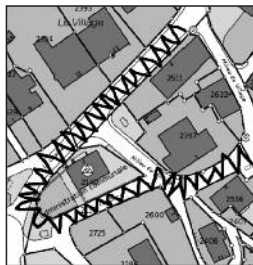
MARCHÉ DE PRODUITS DU TERROIR ET D'ARTISANAT, VIDE-GRENIER

Quand : Samedi 29 août 2015, de 9h00 à 16h00.

Où : A Prêles, au milieu du village, sur la route (fermée à la circulation).

Quoi d'autre ? Au programme durant le marché : démonstration de sculptures à la tronçonneuse, grand tournoi de babyfoot, animations pour enfants, démonstration de modélisme et autres activités sportives.

Plan



Combien ça coûte : L'inscription de Fr. 20.- sera encaissée sur place

Comment : Avec le formulaire d'inscription au dos, également disponible sur www.plateaudediesse.ch, sous la rubrique "Loisirs et Culture", "Fête villageoise 2015" ou au 032 315 52 15

Le comité d'organisation

Comité d'organisation de la fête villageoise de Prêles 2015 - 28, 29 et 30 août 2015

- Président : Igor Spychiger 032 315 10 82
- Déléguée CM : Monique Courbat 032 322 89 58
- Délégué : SDEP Hermann Barth 032 315 22 31
- Resp. technique : Frédéric Gauchat 032 315 20 34
- Publicité : Thérèse Bandelier 032 315 19 67
- Sponsoring : N. et C. Pahud 032 315 17 16
- Sociétés : Jean-René Loeffel 078 669 68 41
- Secrétaire : Caroline Thomet
- Cortège : Alain Chuard 079 209 36 11
- Caisse : Christine Bueche 032 315 52 15
- Presse : U. Knuchel - B.Schindler

Fête villageoise - Comité d'Organisation
p.a. Administration communale
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

MARCHÉ DE PRODUITS DU TERROIR ET ARTISANAT, VIDE-GRENIER

Inscription

Afin d'éviter la concurrence aux carnatzets et stands des sociétés locales ou écoles, nous n'accepterons pas des stands qui vendent des repas, desserts ou boissons à consommer sur place. La dégustation gratuite des produits vendus est autorisée.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

Produits vendus :

Remarque :

Lieu et date :

Signature :

A nous retourner jusqu'au 15 août 2015 au plus tard, à l'adresse mentionnée en haut ou par e-mail à fv.plateaudediesse@yahoo.com

TOURNOI DE BABY-FOOT HUMAIN DU 29 AOÛT 2015



Le baby-foot humain est un jeu gonflable où s'opposent deux équipes de six joueurs ou joueuses chacune. Les 12 participants sont attachés par des ceintures à des barres métalliques qui permettent uniquement des déplacements latéraux, comme dans un baby-foot standard.

Nous attendons jusqu'à 36 équipes lors de notre tournoi. Le financement est assuré mais nous recherchons encore des sponsors pour les récompenses que nous offrirons aux joueurs (bons cadeaux, produits de votre commerce, cadeaux publicitaire...).

Le règlement de jeu est disponible sur le site internet de la commune.

INSCRIPTION AU TOURNOI DE BABY-FOOT HUMAIN

NOM D'EQUIPE :

CATEGORIE :

NOM DU CAPITAINE :

TEL :

EMAIL :

ADRESSE :

NOM | PRENOM

NOM	PRENOM
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Inscription de 60.-Chf par équipe, versement sur jusqu'au 26 août sur le compte CH42 8005 1000 0026 7142 7 (Raiffeisen Pierre Peruis), Chaque équipe reconnaît avoir pris connaissance du règlement.

Informations au 078 669 68 41 ou j-rl@hotmail.ch

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2015

Cette année, la course annuelle des aînés se fera à l'Abbaye de St-Maurice pour une visite du trésor. Comme indiqué dans notre annonce avant la pause estivale, il y aura deux dates, soit :

- Le **jeudi 10 septembre 2015**, départ à 9h30 du collège de Prêles
- Le **mercredi 16 septembre 2015**, départ à 9h30 de la Poste de Lamboing

Vous pouvez vous inscrire indifféremment à l'une ou l'autre date. Comme **les places sont limitées** en fonction des cars, **pensez à vous inscrire rapidement**. Si un des cars devait être complet avant l'autre, vous devriez alors participer à l'autre sortie.

Les personnes possédant une **carte Raiffeisen** sont priées de la prendre avec.

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au mercredi 26 août 2015 au plus tard**.

N'oubliez pas de préciser si vous avez besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous et pour le retour à domicile.

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez nous contacter au 032 315 70 70.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription Course annuelle des aînés 2015

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Localité :

No de tél :

Transport : NON OUI

Je participe à la sortie du :

je. 10 septembre 2015, départ à 09h30 du collège de Prêles

me. 16 septembre 2015, départ à 09h30 de la poste de Lamboing

A retourner **jusqu'au 26 août 2015 au plus tard** à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAATION**

à l'Assemblée communale du 15 septembre
2015 à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Crédit d'engagement de Fr. 105'000.00 pour
la rénovation de la station transformatrice
«Village» de Lamboing**

- a) Présentation du projet
- b) Approbation du crédit d'engagement
de Fr. 105'000.00

**2. Crédit d'engagement de Fr. 420'000.00 pour
l'assainissement des cibleries de Prêles et de
Diesse**

- a) Présentation du projet
- b) Approbation du crédit d'engagement de
Fr. 420'000.00

3. Règlement de la taxe immobilière (RTim)

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

4. Règlement de Police communale

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

**5. Modification du plan de zones no 5 et mo-
dification du règlement de construction art.
54, village de Prêles (zone Les Joncs)**

- a) Présentation de la modification
- b) Approbation de la modification

6. Informations du Conseil communal**7. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 14 août 2015

**MENSURATION OFFICIELLE
CHANGEMENT DE CADRE DE RÉFÉRENCE :
PASSAGE DE MN03 À MN95**

Conformément à l'article 53, alinéa 2 de l'ordonnance fédérale du 21 mai 2008 sur la géoinformation (OGéo ; RS 510.620), les données de référence de la mensuration officielle doivent, dans toute la Suisse, être transférées dans le nouveau cadre de référence MN95 d'ici à 2016. Ceci rend nécessaire un nouveau calcul des surfaces du registre foncier, qui peut entraîner de légères modifications de surfaces. Ces adaptations sont purement arithmétiques, et il n'en résulte aucune modification des limites des immeubles sur le terrain : elles ne portent donc pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires fonciers. Les éventuelles modifications des inscriptions au registre foncier sont effectuées d'office.

Les données de la mensuration officielle de la commune mixte de Plateau de Diesse ont été transfé-

rées dans le nouveau cadre de référence MN95. L'inscription des nouvelles surfaces d'immeubles au registre foncier a été effectuée le 10 juillet 2015.

Par la présente, les propriétaires concernés sont informés qu'il importe dorénavant, pour toute affaire immobilière, d'utiliser exclusivement les nouvelles surfaces du registre foncier. Une liste de l'ensemble des immeubles ayant subi des modifications de surface, ainsi que des informations supplémentaires sur le changement de cadre de référence sont disponibles à l'adresse www.be.ch/mn95.

Prêles, le 14 août 2015
L'administration communale

**FERMETURE DE LA ROUTE DE CHÂTILLON
Remise d'autorisations de circulation**

Dans le courant du mois d'août, nous allons mettre en place la signalisation pour l'interdiction de circulation (autorisation écrite exceptée) à la route de Châtillon, tronçon entre l'accès Est menant au Foyer d'Education et l'accès Ouest menant à La Praye et au Foyer d'Education.

Pour rappel, cette mesure a été déposée publiquement du 29 novembre 2013 au 22 décembre 2013 et aucune opposition n'a été faite.

Si vous aviez besoin d'utiliser ce tronçon de route :
- en tant que propriétaire ou locataire de parcelles dans la zone concernée,
- en tant qu'exploitant d'une parcelle de la zone concernée,
- et pour tout cas exceptionnel pouvant survenir,

vous pouvez écrire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles, en motivant

votre demande et en joignant une copie du permis de circulation du véhicule concerné.

Pour tout renseignement par rapport à ces autorisations, vous pouvez nous joindre au 032 315 70 70.

L'administration communale

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue !
Offrez la vue avec seulement 50 francs !

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE / ANALYSE DE L'EAU**Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse**

Contrôle H2599, Réseau communal de Plateau de Diesse, 2516 Lamboing



S SCHWEIZERISCHER PRÜFSTELLENDIENST
SERVICE SUISSE D'ESSAI
T SERVIZIO DI PROVA IN SVIZZERA
S SWISS TESTING SERVICE
S ISO/IEC 17025 (STS 110)

Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	89749
Date de prélèvement	10.06.2015
Heure du prélèvement	08h10
Date d'arrivée	10.06.2015
Commune	Plateau de Diesse
Nom du réseau	Réseau de distribution Lamboing
No du lieu de prélèvement	12008
Désignation	Fontaine centre de village
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	14,2 °C

Résultats microbiologiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité
Escherichia coli	non décelable	par 100 ml
Entérocoques	non décelable	par 100 ml
Germes aérobies, mésophiles	7	par ml

Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur l'hygiène	
non décelable	
non décelable	
300 (réseau), 100 (à la source)	

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Suite des résultats dans prochaine Feuille officielle

